

Publication d'un décret

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de sa présidente,

arrête:

Article unique L'acte législatif suivant est publié dans la Feuille officielle:

Décret soumettant au vote du peuple l'initiative constitutionnelle populaire cantonale "Frein au démantèlement social", du 27 mars 2012.

Neuchâtel, le 4 avril 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
G. ORY

La chancelière,
S. DESPLAND

(Décret publié dans la Feuille officielle N° 15 du 13 avril 2012)